

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis d'un recrutement de 57 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des surveillants de l'administration pénitentiaire ouvert au titre de la session de l'année 2021

NOR : JUSK2104487V

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de la 1^{re} session de l'année 2021, 57 surveillants par la voie contractuelle dans plusieurs régions dans le cadre de concours à affectation nationale et à affectation locale en région Ile-de-France.

Dans les établissements et les services de l'administration pénitentiaire, les surveillants maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale et sont associés aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous main de justice.

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires ;
- ne pas avoir de mentions au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L. 5212-13 du code du travail) ;
- être titulaire d'un brevet des collèges ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau V dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Comment faire acte de candidature ?

Les personnes handicapées doivent établir un dossier de candidature comportant :

1. Un *curriculum vitae* précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice) ;
2. Une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation recherché ;
3. Un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens ;
4. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
5. Une photocopie de l'attestation de la carte vitale ;
6. Un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national ;
7. La photocopie du (des) diplôme(s) ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis ;
8. La photocopie des attestations de travail, le cas échéant ;
9. Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;
10. La notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé.

Où déposer la demande de candidature ?

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement dans les services de la direction interrégionale des services pénitentiaires où la personne souhaite postuler.

Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

Quand déposer le dossier ?

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au vendredi 5 mars 2021 délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Que devient la candidature ?

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public et doit effectuer une formation obligatoire de 18 mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire et en établissement pénitentiaire. A l'issue de la formation, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps des surveillants de l'administration pénitentiaire.

Comment sont repartis les postes ?

Concours	Postes
Concours national à affectation nationale	36
Concours national à affectation locale dans le ressort territorial n° 1 « Ile-de-France »	21

Liste des postes offerts :

Liste des postes à affectation nationale

DI	Etablissements	Nb de postes
DIJON	CD CHATEAUDUN	3
	CD JOUX-LA-VILLE	1
	CP CHATEAUROUX	1
	CP ORLEANS-SARAN	1
	CP VARENNES LE GRAND	1
	MC SAINT MAUR	2
	TOTAL	9
LILLE	CP BEAUVAIS	1
	CP LIANCOURT	2
	TOTAL	3
LYON	CP BOURG-EN-BRESSE	3
	MA SAINT-ETIENNE	1
	MA LYON-CORBAS	2
	TOTAL	6
MARSEILLE	CP AIX LUYNES	5
	MA GRASSE	3
	TOTAL	8
RENNES	CD VAL DE REUIL	2
	CP ALENCON CONDE SUR SARTHE	1
	CP NANTES	2
	TOTAL	5
STRASBOURG	CD SAINT-MIHIEL	2
	CP NANCY	2
	MA MULHOUSE	1

DI	Etablissements	Nb de postes
	TOTAL	5
TOTAL GÉNÉRAL		36

Liste des postes à affectation locale région Ile de France

DI	Etablissements	Nb de postes
PARIS	CP BOIS D ARCY	1
	CP FRESNES	6
	CP MEAUX CHAUCONIN NEUFMONTIERS	3
	CP PARIS LA SANTE	3
	CP SUD FRANCIEN	1
	MA FLEURY MEROGIS	5
	MA OSNY	2
TOTAL		21

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du ministère de la justice - direction de l'administration pénitentiaire - bureau du recrutement et de la formation des personnels – section du recrutement,

Adresse postale : 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

Téléphones : 01-70-22-20-69/01-70-22-83-74.

www.justice.gouv.fr.

- des directions interrégionales des services pénitentiaires.

Pour obtenir la liste des médecins agréés, vous pouvez contacter :

N° Du Département Ou Vous Êtes Domicilié(E)	COORDONNÉES
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX 188, rue de Pessac - CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.57.81.45.33 ou 34
18 - 21 - 28 - 25 - 36 - 37 - 39 - 41 - 45 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.59, 03.80.72.50.85, 03.80.72.51.12 Email : recrutement.disp-dijon@justice.fr
02 - 59 - 60 - 62 - 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE 123, rue nationale - B.P.765 59034 LILLE Cedex Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68 Email : disp.lille-recrutement@justice.fr
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 19 Rue Crepet CS70607 69366 LYON CEDEX 07 Tél. : 04.87.24.97.11 ou 18
04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 04.91.40.84.79 et 04.91.40.86.56
75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.15 ou 01.46.15.91.78
14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 85	Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES 18 bis rue de Châtillon - CS 23131 35031 RENNES Cedex 02.56.01.67.78 / 02.56.01.67.79 / 02.56.01.67.80 recrut.disp-rennes@justice.fr
08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88	Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG

N° Du Département Ou Vous Êtes Domicilié(E)	COORDONNÉES
	19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04 ou 83
09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82	Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE Cité administrative, Bât. G - C.S. 81501 2 Boulevard Armand Duportal 31015 TOULOUSE Cedex 6 Tél. : 05.62.30.58.63 ou 05.62.30.58.45 Email : liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr
971 - 972 - 973 - 974 - 976 - 987 - 988	Mission des services pénitentiaire de l'Outre-Mer 48, rue Denis Papin 94200 IVRY-SUR-SEINE Tél : 01.87.36.47.84 ou 01.87.36.48.03